

# Bientôt un centre fermé POUR MINEURS

▶ Une section pour filles mineures radicalisées pourrait voir le jour à l'IPPJ

▶ Un centre fermé pour mineurs délinquants à Jumet : le projet commence à susciter de l'agitation dans le quartier. C'est à la rue de l'Institut Dogniaux que

ça se passe, là où se trouve l'actuelle institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) qui fonctionne en milieu ouvert.

Le député MR Philippe Knaepen s'est saisi du dossier. Il entend mobiliser les conseils communaux des 14 entités de l'arrondissement pour préserver l'activité actuelle. Dans ce cadre, une motion type a été élaborée.

Elle sera relayée partout par les réformateurs (voir ci-con-

tre). Après le transfert de compétences résultant de la mise en œuvre de la sixième réforme de l'État, une réorganisation des services d'accueil et de protection de la jeunesse s'impose.

**LE MINISTRE PS** de tutelle Rachid Madrane a préparé un plan qu'il soumettra très prochainement à son gouvernement. Dans les grandes lignes, il est question de relocaliser les centres ouverts et fermés sur la carte de Wallonie-Bruxelles. Et de transférer la section des mineurs dessaisis de Saint-Hubert à Ju-

met, où serait créée une nouvelle aile réservée aux filles, ce qui n'existe pas.

Ces "dessaisis", ce sont des délinquants âgés de 16 à 23 ans dont les juges de la jeunesse se dessaisissent en raison de multirécidives, ou parce que les projets éducatifs mis en place pour leur réinsertion ont échoué. Ils sont alors du ressort des tribunaux d'adultes, dans des chambres spéciales. À Saint-Hubert,

**Le montant des investissements n'a pas encore été chiffré**

la capacité est de 13 places pour garçons. Une seconde section pour filles viendrait la compléter à Jumet.

Profil-type : des mineures radicalisées de retour de Syrie. Une population qui n'a ni sa place en prison ni en centre fermé traditionnel. La reconversion du site s'étalera sur quatre ans. Selon une source proche du dossier, il s'agit en effet de sécuriser les infrastructures existantes qui fonctionnent en régime ouvert.

Autrement dit, clôturer le parc du domaine en y installant une enceinte de 6 mètres de haut, aménager un sas pour les entrées et sorties, adapter les locaux. Au cabinet Madrane, on assure avoir rencontré le personnel afin de le rassurer.

Le ministre veut en effet placer le maintien de l'emploi au cœur de sa réforme, il n'y aura pas de licenciements. Mais sans doute des mutations en interne. En tout état de cause, tout sera fait de commun accord avec les organisations syndicales. Le montant des investissements n'a pas encore été chiffré.

D.A.



▶ Il est notamment question de sécuriser les infrastructures existantes qui fonctionnent en régime ouvert (photo prétexte). © PIRARD

## Les rumeurs alarmistes COMMENCENT À COURIR

▶ En 2017, les jeunes qui vivent en centre fermé ne passent plus 22 heures sur 24 en cellule

▶ Transférer les sections d'accueil de l'IPPJ de Jumet, c'est mettre à la poule 60 années de travail social en lien avec un réseau local de partenaires. Philippe Knaepen (MR) est très critique vis-à-vis du projet du ministre Rachid Madrane. "L'IPPJ de Jumet a été créée en 1958, voici 60 ans. Elle a tissé des liens

avec la justice, le milieu associatif et des établissements d'enseignement. Dans sa configuration actuelle, elle accueille le projet pilote Setine, visant à la réinsertion des jeunes placés en milieu fermé. Nous pensons qu'elle doit continuer à remplir les missions qu'elle exerce dans un bassin de vie d'un demi-million d'habi-

tants, au carrefour de la Wallonie picarde, Mons-Borinage et la province de Namur." Le monde change, les missions évoluent et c'est précisément le problème.

Depuis le décret de 1991, le travail éducatif des IPPJ s'est profondément transformé. "Notamment, on n'envisage plus de faire de la réinsertion sans travailler en même temps avec les familles. Leur demander de parcourir 180 kilomètres pour se rejoindre leurs enfants à Saint-Hubert n'a plus de sens", dit-on au cabinet.



▶ Philippe Knaepen.

accompagnement post-institutionnel) que se partagent les six IPPJ de Wallonie-Bruxelles. À Jumet, la création d'un centre fermé ne fera certainement pas l'unanimité. C'est ainsi que des rumeurs alarmistes ont déjà commencé à courir. "Pour les désamorcer, il faudra faire preuve de beaucoup de pédagogie", nous dit-on. En 2017, les jeunes qui vivent en centres fermés ne passent plus 22 heures sur 24 en cellule. "Ils sont socialisés, suivis, accompagnés et préparés à leur réinsertion. Pour que ce ne soient pas des fauves dangereux pour la société lors de leur remise en liberté."

D.A.

**D'OÙ LA NÉCESSITÉ** d'adapter la répartition des 377 places (NdIR : dont 117 en